

*A Plozévet en 1906, dans un climat électoral agité,
Le député-maire Georges Le Bail
crée son journal "Le Citoyen"*



photo : Finistère. Archives départementales

- Fondé à l'occasion des élections législatives de **mai 1906** pour soutenir la candidature de Georges Le Bail ; disparaît ensuite , puis
- **reparaît en 1910** à l'occasion des élections législatives d'avril
- Arrêt le 28 juin 1940. Ce jour là il n'a qu'une page et adresse ce message :

A nos Lecteurs et Amis

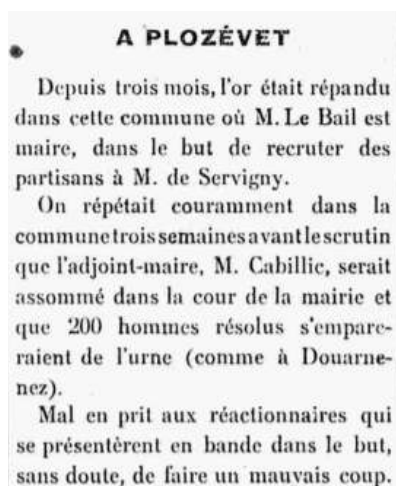
Par suite de la pénurie de papier et privés de la collaboration des amis qui, par leurs articles réguliers et leurs correspondances suivies, nous aidaient à assurer la vie intellectuelle et morale de notre journal, nous devons nous résigner, à regret, à suspendre momentanément la publication de notre cher organe.

« Le Citoyen » ne disparaît pas, il garde toute sa confiance en des jours meilleurs, il revivra.

- et reparaît en 1951 à l'occasion des élections législatives du 17 juin

Comme dans les journaux réactionnaires ou cléricaux, le style est souvent très imagé . Le ton y est caractérisé par une ironie insolente, mordante et volontairement provocante.

Voyons quelques exemples !



6 mai 1906 :

A Plozévet

Depuis trois mois, l'or était répandu dans cette commune où M. Le Bail est maire, dans le but de recruter des partisans de M. de Servigny.

On répétait constamment dans la commune trois semaines avant le scrutin que l'adjoint-maire, M Cabillic , serait assommé dans la cour de la mairie et que 200 hommes résolus s'empareraient de l'urne (comme à Douarnenez). Mal en prit aux réactionnaires qui se présentèrent en bande dans le but, sans doute de faire un mauvais coup. La présence de républicains très nombreux déjoua leurs projets et fit échouer leur tentative.

En 1910, les élections à Plozévet.

A Plozévet, toute la matinée se passa dans le calme le plus parfait et sans le moindre incident. Le scrutin était observé par deux partisans de M. de Servigny.

Vers 1h.1/2 de nombreux votants se trouvaient dans la salle ; d'autres électeurs stationnaient aux abords sur la cour. C'est à ce moment qu'arrivèrent les trois prêtres* de la commune avec leurs amis, oh ! bien peu !...

* *Jean-Marie Guirriec-recteur ; Kersaudy Yves ; Mével Nicolas.*

Leur venue provoqua naturellement un mouvement de curiosité et la circulation se trouva un moment embarrassée.

Le recteur s'impatienta. Du seuil de la porte, gesticulant et criant il fit aussitôt un sermon sur ses *droits de citoyen*, la liberté de vote etc.... et naturellement le rassemblement se fit plus dense, chacun essayant de se rapprocher pour ne rien perdre de cette homélie d'un nouveau genre.

Cela ne faisait pas l'affaire de l'abbé Guirriec qui prétendit qu'on l'empêchait de voter. Et il pérorait de plus belle, protestant contre l'obstruction qui lui était faite.

Le populo de Plozévet tolère parfaitement à l'église les diatribes des curés bavant sur les manuels d'histoire mis à l'index. Il supporte également sans récrimination les refus de pâques appliqués cette année dans une très large mesure aux parents réfractaires aux injonctions répétées de la gent cléricale

Pour lui, les prêtres sont ainsi dans leur rôle et leurs objurgations le laissent absolument indifférent.

Mais il n'entend pas que les suppôts de Rome viennent lui faire la loi un jour d'élection. Foncièrement républicain, il tient à être libre dans la manifestation de ses sentiments politiques.

Cela ne faisait pas l'affaire de l'abbé Guirriec qui prétendit qu'on l'empêchait de voter. Et il pérorait de plus belle, protestant contre l'obstruction qui lui était faite.

Le populo de Plozévet tolère parfaitement à l'église les diatribes des curés bavant sur les manuels d'histoire mis à l'index. Il supporte également sans récrimination les refus de pâques appliqués cette année dans une très large mesure aux parents réfractaires aux injonctions répétées de la gent cléricale

Pour lui, les prêtres sont ainsi dans leur rôle et leurs objurgations le laissent absolument indifférent.

Mais il n'entend pas que les suppôts de Rome viennent lui faire la loi un jour d'élection. Foncièrement républicain, il tient à être libre dans la manifestation de ses sentiments politiques.

Les cris de :

Hou ! La calotte

Vive l'histoire de France !

Pasq youd ! (Pâques bouillie = refus de pâques)

retentirent vifs et pressés, et firent comprendre au recteur l'inanité de ses attaques contre l'école laïque et le peu de cas que l'on faisait de ses manœuvres électorales .

Notre homme en est blême de colère.

Le torse cambré, la tête haute et la figure dure et contractée, l'œil étincelant sous ses noirs sourcils, il lance ses foudres sur les électeurs qui s'esclaffent : il qualifie de *zéros* les conseillers municipaux qui ne sont pas là pour le recevoir et lui baiser le bas de la soutane.

Cependant les huées de la foule accourue pour assister à la petite comédie attirent l'attention du président du bureau, l'adjoint-maire M. Kéravec.

Après s'être rendu compte de ce qui se passe, il prend son écharpe et invite ces messieurs prêtres à entrer dans la salle et à voter, s'ils le désirent.

Mais en voici bien d'une autre :

M. le Recteur veut, pour lui et ses partisans, la liberté de vote que nul ne songe à lui contester ; il réclame encore l'engagement d'honneur qu'il ne sera fait aucun mal ni à lui ni à ses amis.

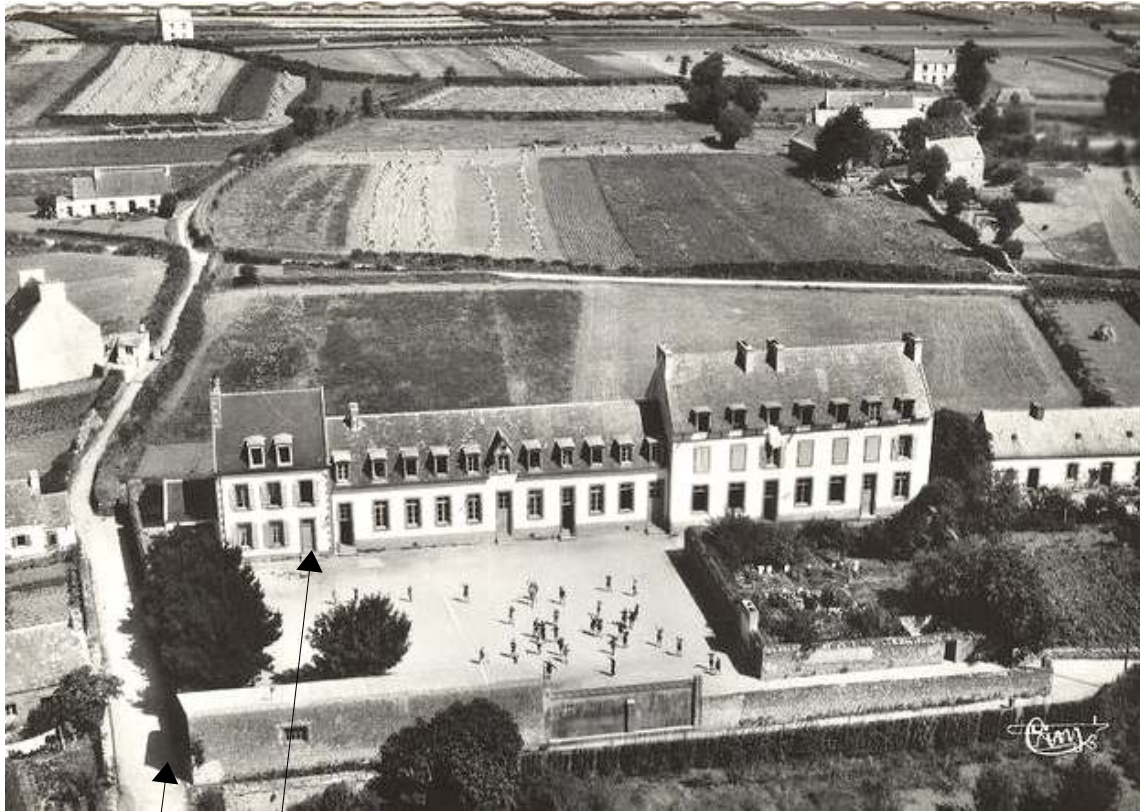
M. Kéravec recommande à tous de ne point molester les curés et rentre dans la salle, suivi de quelques autres électeurs qui votent tout à leur aise.

Pourquoi donc l'abbé Guirriec, ses vicaires et les autres partisans n'ont-ils pas agi de même ?...

Pourquoi ont-ils préféré continuer leur discours sur la cour, essayant de prouver qu'on les empêchait de voter, et s'en retourner ensuite bravement chez eux ? ... Mystère .

C'est leur affaire assurément. Mais de quel droit viennent-ils ensuite se plaindre de l'obstruction qui leur a été faite ?

Que les curés fassent leurs sermons à l'église ; rien à redire. Mais qu'ils ne viennent pas conter des sornettes et chanter des airs de bravoure aux gens, en dehors de leur ministère : cela ne mord pas à Plozévet et M. Guirriec en a fait l'expérience.



Mairie de (env 1885) à 1933

Entrée ouest de la cour